



## LIGUE DU NORD / PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

32 rue d'Abbeville – BP 117 – 59402 CAMBRAI CEDEX  
☎ 03 27 79 67 00 - ✉ [ligue@liguenpdctt.fr](mailto:ligue@liguenpdctt.fr) - 🌐 : [www.liguenpdctt.fr](http://www.liguenpdctt.fr)

# COMMISSION SPID

Réf. : 412.RB.2008-08-19 – Instructions pour validation licences

Cambrai, le 19 Août 2008

## PREAMBULE (à lire attentivement)

A compter de cette saison 2008/2009, la FFTT et la Ligue du Nord / Pas-de-Calais de Tennis de Table proposent à ses clubs de nouvelles fonctionnalités.

Ces nouveaux services ont pour but d'améliorer la souplesse et les délais administratifs et correspondent à une demande et un besoin des clubs.

L'utilisation de ces fonctionnalités, engage la responsabilité du Président du club.

Les services proposés sont :



### Sur le plan administratif :

- Validation des licences
- Création de nouvelles licences
- Modification des licences
- Extraction de la liste des licences
- Edition des attestations de licences
- Suivi de l'historique des opérations effectuées.

### Sur le plan sportif :

- Saisie des résultats et feuilles de rencontre des championnats par équipes. Pour cette saison 2008/2009, seul l'échelon national et certains organismes "pilotes" auront accès à cette fonctionnalité. Celle-ci fera l'objet d'une notice séparée qui sera communiquée ultérieurement aux clubs de la Ligue du Nord / Pas-de-Calais qui évoluent au niveau régional.

L'accès à « l'espace Mon Club » est ouvert à tous les clubs de la FFTT, dans l'espace <http://www.fft.com/monclub>.

Cette connexion n'est pas décomptée des 50 accès mensuels autorisés dans SPID.

Veuillez vous identifier	
N° de club	<input type="text"/>
Mot de Passe SPID	<input type="text"/>
Code activation	<input type="text"/>
	<input type="button" value="Identification"/>

Pour accéder aux fonctionnalités, vous devez simplement disposer de votre numéro de club et de votre mot de passe **SPID**. Si votre club a créé un code d'activation à la première connexion, il vous faudra également le saisir. Votre identifiant et votre mot de passe SPID vous ont été communiqués par la Ligue du Nord / Pas-de-Calais. Dans le cas contraire, réclamez-les à Roger BEE (tél : 06.09.60.13.85 - mail : lapignatta@wanadoo.fr)

Pour être autorisé à accéder, il faudra auparavant que votre club soit validé et que la Ligue vous ait ouvert les droits.

Après identification, vous verrez apparaître à l'écran votre numéro de club et votre "domaine", c'est-à-dire pour un club le code du comité départemental. Exemple : code D59 pour un club du Nord ou code D62 pour le Pas-de-Calais.

A la première connexion, vous serez invité à accepter les conditions d'utilisation. Cette acceptation est indispensable à toute utilisation.

The screenshot shows a web form titled "Conditions d'utilisation". The text inside the form reads: "la FFTI vous propose de nouvelles fonctionnalités pour gérer vos licences et résultats. Afin de pouvoir utiliser ces fonctionnalités, vous devez vous engager à respecter les consignes suivantes :". It lists several conditions: 1. All information provided must be accurate. 2. License requests must be preceded by providing insurance conditions to the player. 3. Players must give explicit consent. 4. Clubs must verify foreign players' status. 5. Medical certificates are held by the club and can be checked at any time. 6. A responsible person is designated from licensed players, who will be held accountable for administrative, sports, and financial consequences.

Below the text, there is a checkbox labeled "J'accepte les conditions ci-dessus". To its right is a dropdown menu for "Le responsable est :". Below that is a text input field for "Le code d'autorisation pour la saisie sera :". A "Valider" button is at the bottom right. Three arrows point from the text below to the checkbox, the dropdown menu, and the text input field.

Pour accepter, vous devez cocher la case et choisir dans la liste le nom de la personne qui aura la responsabilité de toutes les saisies. D'autre part, vous avez la possibilité de créer un code d'autorisation pour la saisie des licences et autres fonctionnalités administratives. Ce n'est pas une obligation, **mais nous vous le conseillons**.

## Préalable à toute prise de licence

Avant toute prise de licence, le dirigeant responsable doit effectuer les vérifications suivantes :

- **Exiger une pièce d'identité** avant l'établissement de la licence
- Vérifier que le licencié a intégralement renseigné le **formulaire d'adhésion** (formulaire de demande de licence) et l'a daté et signé. Pour les joueurs mineurs, c'est le représentant légal qui doit signer.

- S'assurer, pour les licenciés, que le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du **tennis de table en compétition** (obligatoire) est en cours de validité (moins d'un an à la date de la prise de licence).
- Faire une copie des documents demandés pour la création ou le renouvellement des licences pour les étrangers (règlements administratifs – Article 6 – Chapitre 2 – Titre 1).
- **Conserver** avec soin le formulaire d'adhésion, le certificat médical et les documents justificatifs des étrangers. Tous ces documents pourront, à tout moment, être exigés par la Ligue.

